

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 21 mars 2018

Membres en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres votants : 12

Date de convocation : 16/03/2018

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Franck HOYEZ (pouvoir à Jean-Pierre GUINDEO), Christophe VALETTE (pouvoir à Christian GIRAUD).

Secrétaire : Marie-José RUBY

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2018-06 : Approbation du compte de gestion « Commune » de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal,

APRES s'être fait présenter le budget primitif « Commune » 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats définitifs, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ...

[...]

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

N° 2018-07 : Approbation du compte de gestion « Eau-Assainissement » de 2017

Le Conseil Municipal,

APRES s'être fait présenter le budget primitif « Eau-Assainissement » 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres et de mandats définitifs, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ...

[...]

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation et aucune réserve de sa part.

N° 2018-08 : Approbation du compte administratif « Commune » de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Marie-José RUBY, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif 2017 « Commune » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Commune ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2017	573.854,75 €	242.683,21 €
Recettes 2017	616.129,66 €	208.301,36 €
Résultat de l'exercice	42.274,91 €	- 34.381,85 €
Résultat 2016 reporté	175.754,23 €	165.531,69 €
Résultat de clôture	218.029,14 €	131.149,84 €
Restes à Réal. Dépenses		402.153,73 €
Restes à Réal. Recettes		205.901,00 €
Résultat cumulé	218.029,14 €	- 65.102,89 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2018-09 : Approbation du compte administratif « Eau-Assainissement » de 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Marie-José RUBY, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif 2017 « Eau-Assainissement » dressé par Monsieur Serge BALDECCHI, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif « Eau-Assainiss.» ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après que le Maire s'est retiré,

1/ **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif ainsi résumé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2017	145.338,59 €	389.343,43 €
Recettes 2017	171.468,77 €	225.710,54 €
Résultat de l'exercice	+ 26.130,18 €	- 163.632,89 €
Résultat 2016 reporté	+ 80.763,74 €	+ 57.385,46 €
Résultat de clôture	+ 106.893,92 €	+ 106.247,43 €
Restes à Réal. Dépenses		107.146,81 €
Restes à Réal. Recettes		176.568,00 €
Résultat cumulé	+ 106.893,92 €	- 36.826,24 €

2/ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2018-10: Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif « Commune » 2018

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Commune » 2017 en vue du vote du Budget primitif 2018.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2017	+42.274,91 €	-34.381,85 €
Report de l'exercice 2016	+ 175.754,23 €	+ 165.531,69 €
Résultat clôture	+218.029,14 €	+131.149,84 €
Balance des restes à Réaliser		196.252,73 €
Résultat cumulé	+218.029,14 €	-65.102,89 €
<i>Excéd. de Fonct. à reporter au 002</i>	+152.926,25 €	

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de reporter **131.149,84 €** à l'article **001** des recettes de la section Investissement.
- d'affecter **65.102,89 €** en section Investissement à l'article **1068**,
- de reporter **152.926,25 €** à l'article **002** des recettes de la section fonctionnement

N° 2018-11: Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif « Eau-Assainissement » 2018

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif « Eau-Assainissement » 2017 en vue du vote du Budget primitif 2018.

Il rappelle les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2017	+26.130,18 €	-163.632,89 €
Report de l'exercice 2016	+80.763,74 €	+57.385,46 €
Résultat clôture	+106.893,92 €	-106.247,43 €
Balance des restes à Réaliser		+69.421,19 €
Résultat cumulé	+106.893,92 €	-36.826,24 €
<i>Excéd. de Fonct. à reporter au 002</i>	70.067,68 €	

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- de reporter **106.247,43 €** à l'article 001 des dépenses de la section Investissement.
- d'affecter **36.826,24 €** en section Investissement à l'article 1068,
- de reporter **70.067,68 €** à l'article 002 des recettes de la section fonctionnement

N° 2018-12 : Modification du marché de travaux avec la société COLAS Fréjus relatif à la réalisation d'une plateforme multiservices « parking, arrêt de bus, piste cyclable et PAV »

[...]

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'intervention du Conseil Départemental, le projet, tel qu'il a été conçu par le Maître d'œuvre, ne peut pas être réalisé. En effet les services du Département se sont notamment opposés à la création de l'accès et de la sortie de la plateforme à son emplacement initial, à savoir à proximité du carrefour entre la RD 250 et de la RD 50.

[...]

Le Maire expose que les modifications du projet engendrent un surcoût important, à hauteur de 21.519,75 € HT, soit 13,55 % du montant du marché initial. Cette augmentation est principalement due à la nécessité de procéder à la mise en œuvre d'un revêtement de surface plus résistant que celui prévu à l'origine. En effet, la suppression de la sortie telle qu'elle était au départ impliquera des manœuvres récurrentes de retournement pour les camions de collecte des déchets, ce qui menace la pérennité des aménagements si le revêtement de surface n'est pas adapté.

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Vu l'article 139-6° du décret sur les marchés publics qui stipule que « *Le marché public peut être modifié dans les cas suivants :*

6° Lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens publiés au Journal officiel de la République française et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés publics de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues au 5° sont remplies. »

Vu le projet d'avenant rédigé par le maître d'œuvre pour un montant de 21.519,75 € HT soit 13,55% du marché public initial ;

Considérant que la modification du marché n'altère en rien la nature globale du contrat initial ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant en question portant modification du marché public conclu avec la société COLAS pour la réalisation d'une plateforme multiservices ;

DIT que les crédits supplémentaires nécessaires à l'exécution de cette modification seront inscrits au budget de la Commune ;

N° 2018-13 : Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour travaux de renouvellement du réseau d'eau 2018

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que certaines opérations d'investissement réalisables en 2018 peuvent être subventionnées l'Agence de l'Eau.

[...]

Le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention à l'Agence de l'Eau à hauteur de 54.500 € pour compléter le financement de cette opération (ndlr : travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et de renforcement de la défense incendie).

Le plan de financement prévisionnel serait alors ainsi établi :

Coût HT de l'opération :	205.000 €
Etat - DETR 2018	82.000 €
Comm. d'Agglo. Dracénoise	27.500 €
Agence de l'Eau RMC	54.500 €
Autofinancement	41.000 €
TOTAL Hors-taxes	205.000 €

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire de St-Antonin du Var, et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération présentée en exposé à savoir « travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et de renforcement de la défense incendie » ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté en exposé ;

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour cette opération à hauteur de 54.500 € ;

S'ENGAGE à réaliser cette opération selon la charte qualité des réseaux d'eau potable, et à mentionner, dans le dossier de consultation des entreprises, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;

DONNE MANDAT au Conseil Départemental de percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau RMC et de la reverser à la Commune ;

N° 2018-14 : Prise en charge par la Commune d'une partie du coût du transport scolaire (vers les collèges et lycées) imputable aux familles

[...]

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le coût pour les familles du transport pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 120,00 € par enfant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire de St-Antonin du Var, et après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre à sa charge 100,00 € par titre de transport pour l'année scolaire 2018-2019 et suivantes, sauf nouvelle délibération modifiant cette décision ;

DIT que les 20,00 € restant à la charge des familles seront réglés auprès de la régie de transport de la Communauté d'Agglomération Dracénoise dès la demande de carte de bus ;

DIT que la Commune s'acquittera de la part qu'elle a décidé de prendre en charge sur présentation de la facture ou du titre de recette correspondant ;

DIT que le champ d'application de la présente délibération se limite aux titres de transport des élèves jusqu'à la terminale ;

N° 2018-15 : Signature de la convention-cadre avec le CNFPT pour l'année 2018

Le Maire expose à l'Assemblée que le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) dispense des formations aux agents des collectivités.

La grande majorité de ces formations sont gratuites et sont financées par une cotisation obligatoire versée par l'employeur.

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention-cadre 2018 proposée par le CNFPT jointe à la présente délibération.

N° 2018-16 : Tarif de stationnement ou d'occupation - Parcelle cadastrée section C n°94

Le Maire informe l'Assemblée qu'une demande d'occupation de la parcelle cadastrée section C n°94 lui a été adressée par Mademoiselle Loriane DURPOIX qui souhaite installer une halte pour les cyclotouristes (jeux pour enfants, pétanque ping-pong, buvette-snack) ainsi qu'un point de location de cycles à quatre roues pendant la saison 2018.

Suite à cette demande, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de stationnement, à titre d'essai pour la première saison, à hauteur de 50 € mensuels.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Fixe le tarif de stationnement à 50 € mensuels pour l'occupation par Mademoiselle Loriane DURPOIX de la parcelle cadastrée section C n°94 pour la saison 2018 dans le cadre de son projet d'activité décrit précédemment.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Renseignements emprunt :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'élaboration du budget 2018, il a consulté un établissement bancaire pour avoir une simulation d'emprunt à hauteur de 100.000 € sur 15 ans.

- **Transport CAD :**

Le service de transport à la demande, de la compétence de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD), sera opérationnel à compter du 1^{er} septembre 2018.

- **Déchetterie intercommunale :**

La nouvelle déchetterie intercommunale (Route Départementale 562, quartier Valmouissine à Lorgues) ouvrira mi-mai et remplacera la déchetterie actuelle situé quartier de Mappe.

- **Compteurs LINKY :**

Le Maire rappelle qu'il ne prendra pas d'arrêté interdisant les compteurs LYNKY mais que les abonnés restent libres de refuser la pose du nouveau compteur.

QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY :**

- Effondrement de terrain sur le site d'Entraigues : l'usine de production d'eau potable du Syndicat d'Entraigues est menacée mais celle de la Commune de Vidauban, qui se trouve à proximité, est beaucoup plus touchée et ne peut plus produire.

La Commune de Vidauban est pour l'instant alimentée par le Syndicat d'Entraigues mais si cette dernière n'est pas autonome d'ici le 1^{er} mai, le Syndicat des Eaux d'Entraigues risque de devoir faire face à un problème de ressource pour alimenter tous les abonnés.

De gros travaux pour accéder au site sont en prévision car le pont qui mène au site de production ne peut plus être emprunté, trop fragilisé par l'effondrement (création d'un nouvel accès pérenne via le Domaine d'Astros, goudronnage sur plus de 2,5 kms).

- **Christian GIRAUD :**

Problème de visibilité au « stop » du chemin des Clos (branches d'oliviers).

Le Maire : Les services techniques procéderont à l'élagage nécessaire.

* * *

Levée de la séance à 19h45